Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1340

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 4 juillet 2023, le conseil a adopté le Règlement numéro 1340, intitulé: **« Règlement décrétant des travaux d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc, de voirie, d'aménagement d'une station d'entreposage temporaire pour les sols à caractériser et autorisant un emprunt de sept cent cinquante-quatre mille dollars (754 000,00 $) nécessaire à cette fin »**

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 août 2023.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca ou en obtenir une copie en effectuant la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-2854, poste 2218, et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 8 août 2023

(S) *Anne-Marie Piérard*

Me ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE